

CHARTRE

du **parrainage**
jeunes étrangers isolés



Préambule

La loi française exige que tous les mineurs non accompagnés, sans distinction de nationalité, bénéficient de la protection de l'enfance dès lors qu'ils sont privés de leur famille. Pourtant, une part importante d'entre eux ne sont pas reconnus comme tels et, pendant la période de recours, se retrouvent seuls et isolés, sans prise en charge officielle. Les jeunes majeurs vivent également une situation de précarité dans l'attente d'une régularisation de leur séjour. Bien que des associations viennent en aide à ces jeunes et les soutiennent, beaucoup demandent à être épaulés individuellement par un adulte référent. C'est pourquoi le Comité inter-associatif, déjà investi dans l'accueil des jeunes, a fait du parrainage un axe privilégié : le parrain ou la marraine peut effectivement répondre à l'attente de ces adolescents et faire le lien avec les dispositifs déjà en place.

Cette action de parrainage de proximité vise à organiser un réseau de « marraines et parrains de cœur » pour des jeunes âgés de 15 à 21 ans. En tissant progressivement une relation de confiance, ces adultes peuvent les aider à trouver leurs repères, à coordonner des aspects complexes de leur vie quotidienne et les amener vers plus d'autonomie. Ce parrainage permet aux filleul·e·s d'avoir quelqu'un sur qui et pour qui compter en complément du contexte dans lequel ils évoluent et de bénéficier d'une ouverture sociale et culturelle facilitant leur parcours et leur intégration en France. En contribuant à la découverte d'autres environnements, en partageant des moments d'un quotidien simple et bienveillant, les marraines et parrains donnent à entrevoir à ces jeunes un avenir plus ouvert.

La résilience de ces jeunes et la réussite de leur intégration passent par la reconnaissance de leur vulnérabilité en tant que jeunes isolés, par une prise en compte de leurs besoins vitaux, par une scolarisation et une formation professionnelle de qualité, mais aussi par un accueil sécurisant et chaleureux afin qu'ils puissent être écoutés, informés et qu'ils aient la possibilité de s'exprimer, échanger et partager.

“

Le parrainage inter-associatif que nous proposons s'appuie sur des valeurs de solidarité, de fraternité et de citoyenneté. Cette charte est un cadre de référence qui :

- précise les principes fondamentaux de l'éthique du parrainage,
- offre des garanties aux acteurs du parrainage et sécurise le parrainage,
- contribue à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques de chacun.

”

Tout au long du parrainage, tous les acteurs (comité de parrainage inter-associatif et son coordinateur, marraine, parrain et filleul·e) se concertent et mutualisent leurs actions et expériences. Des temps de rencontre sont organisés pour que tous puissent s'exprimer sur le parrainage, échanger leurs expériences, partager leurs questionnements.



Engagements des marraines et parrains

Cet accompagnement est un engagement moral qui vous engage réciproquement avec votre filleul·e. Ce sera à vous deux de nouer une relation privilégiée et de créer, au fil du temps, le parrainage qui vous ressemble.

- Pendant les premiers mois, il est conseillé d'organiser des rencontres régulières avec votre filleul·e pour tisser des liens de confiance et trouver ensuite le rythme qui vous convient.
- Vous devenez une personne référente sur qui le jeune peut s'appuyer en cas de besoin. Vous l'aidez à accéder à l'autonomie en gardant à l'esprit que vous n'avez pas pour rôle de « faire à sa place ».
- Vous êtes invité·e à prendre part à l'accompagnement de votre filleul·e mais attention à ne pas prendre d'initiatives sans concertation avec les associations car cela peut lui porter préjudice. Les bénévoles ou professionnels des associations sont à votre disposition pour toute question liée à l'accompagnement.
- Vous pouvez proposer des initiatives de nature à favoriser les échanges et l'interculturalité (accompagnement scolaire, découverte de votre pays, de l'environnement d'une famille française, sorties culturelles, activités sportives...). Mais il faut absolument rester sur le territoire français.
- Il est important de respecter la vie privée et l'intimité de votre filleul·e en ne lui posant pas trop de questions d'emblée sur son parcours et sur les raisons du départ de son pays d'origine. Son passé lui appartient et il est très douloureux de l'évoquer. L'envie de parler viendra de son initiative. Restez discret notamment sur les éléments d'information sociale et médicale.
- Vous serez amené à être en contact régulier avec le Comité de parrainage et vous pourrez évoquer les éventuelles difficultés dans la relation avec votre filleul·e afin de trouver ensemble une solution.
- Les services échangés avec votre filleul·e le sont à titre gracieux.
- Votre rôle n'est pas d'héberger ni de financer votre filleul·e. En cas de questionnement, vous pouvez vous adresser au Comité de parrainage et vous référer aux associations compétentes* en lien avec le ou la jeune.
- La marraine ou le parrain s'engage à participer aux formations proposées.
- Chaque marraine et parrain doit fournir un extrait de casier judiciaire.

* le Secours Catholique pour l'hébergement, La Cimade pour tout ce qui relève de problèmes juridiques, 3aMIE pour la scolarité...

Engagements des filleul·e·s

Cet accompagnement vous engage réciproquement avec votre marraine ou parrain. Vous allez construire ensemble une relation fondée sur une confiance mutuelle. Votre marraine ou parrain représente un soutien individuel dans votre parcours d'intégration mais cela ne pourra pas résoudre tous vos problèmes.

- Vous êtes invité·e à communiquer régulièrement avec votre marraine ou parrain et, mieux encore, à vous rencontrer. Vous pouvez prendre des initiatives et partager vos questionnements.
- Il est important de respecter les rendez-vous et les horaires des activités partagées convenus avec votre marraine ou parrain. Mais vous êtes libre de décliner ses propositions si vous avez d'autres projets.
- Vous avez droit au respect de votre vie privée et de votre intimité.
- Les services que vous échangez avec votre marraine ou parrain le sont à titre gracieux.
- Vous devez prendre une part active dans les démarches et les actions qui vous concernent. Votre parrain ou marraine peut vous apporter de l'aide mais n'a pas le rôle de faire les démarches à votre place.
- Il est demandé de rester discret sur ce qui relève de la vie privée de votre marraine ou parrain.
- Vous serez en contact régulier avec le Coordinateur du Comité de parrainage, surtout pendant la première année. En cas de difficultés avec votre marraine ou parrain, informez rapidement le Comité de parrainage.

Engagements du Comité de parrainage inter-associatif

- Le Comité de parrainage organise le parrainage et s'engage à apporter un soutien aux filleul·e·s, aux marraines et parrains. Il suit et accompagne chaque parrainage. Dès le départ de la démarche, un (ou des) représentant(s) du Comité rencontre(nt) individuellement chaque filleul·e, marraine ou parrain pour évaluer ses attentes et ses besoins vis-à-vis du projet, pour s'assurer de la bonne compréhension du parrainage, et pour valider la demande.
- Le Comité de parrainage, en tant que tiers, sécurise non seulement les jeunes mais également les marraines et parrains. En prenant toutes les précautions nécessaires en raison du public concerné, souvent mineur, il prévient des ruptures brutales qui pourraient constituer une nouvelle épreuve pour ces jeunes déjà fragilisés.
- Avec les membres du Comité de parrainage, le Coordinateur parrainage s'assure de la bonne évolution de la relation. Il prend régulièrement des nouvelles de chacun·e et il est disponible, particulièrement pendant la première année du parrainage.
- Le Comité de parrainage inter-associatif s'engage à programmer des temps d'information pour les marraines et parrains dans des domaines variés (juridique, social, médical, inter-culturel, scolaire...) et à organiser des temps d'échange et de partage d'expériences entre parrains et marraines et avec les filleul·e·s.

Signature de la charte de parrainage

MARRAINE(S) / PARRAIN(S)

Nom & prénom :

Signature :

Nom & prénom :

Signature :

FILLEUL·E

Nom & prénom :

Signature :

COMITÉ DE PARRAINAGE

Nom & prénom :

Signature :

mai 2020

Associations du comité inter-associatif

● **3aMIE** / 13 rue Henri Le Chatelier, Grenoble / www.3amie.org ● **APARDAP** / 6 rue Berthe de Boissieux, Grenoble / www.apardap.org ● **Secours Catholique** / 10 rue Sergent Bobillot, Grenoble / www.isere.secourscatholique.org ● **La Cimade** / 6 rue Berthe de Boissieux, Grenoble / www.lacimade.org/regions/auvergne-rhone-alpes ● **Horizon Parrainage 38** / UDAF de l'Isère, 2 rue de Belgrade, Grenoble / www.horizonparrainage38.fr ● **JRS Welcome** / www.jrsfrance.org/nos-antennes/isere ● **Réseau Esaïe** / 2 rue Fourier, Grenoble / www.diaconat-grenoble.org/le-reseau-esaie-et-les-mineurs-isoles-etrangers-declares-majeurs ● **Médecins du Monde** / 3 rue Léon Sestier, Grenoble / www.medecinsdumonde.org/fr/contact/auvergne-rhone-alpes

Comité de parrainage inter-associatif

Adresse : 13 rue Henri Le Chatelier, 38000 GRENOBLE - **Coordinateur du parrainage** : Jérôme SERVENTON
Site internet : parrainage-jei.fr - **Email** : coordinateur@parrainage-jei.fr - **Tél.** : 07 54 37 24 80